

2020

OBJECTIFS



1- Pratique musicale

Arrêt et fermeture de l'activité en raison de l'épidémie de covid 19 le 14 mars 2020, en décision de bureau, en informant les services de la CABA.

Les permanents sont en télétravail et permettent le suivi administratif et comptable de la structure, le relevé de la boîte mail ainsi que l'accueil téléphonique. Ils effectuent périodiquement une surveillance des équipements.

Courant mai en concertation avec le bureau associatif, nous entrons en réflexion sur la mise en place d'un protocole de réouverture restreinte des studios. Suite à différentes réunions, visio conférences, concertation avec le service culture (musiques actuelles) de la ville de Clermont Ferrand, le pôle IMAGO Clermont Métropole, le logiciel en ligne de réservations QUICK STUDIO, nous mettons en place un protocole général de mesures qui sera suivi et servira de modèle à de nombreuses structures (Clermont Métropole, Florida Agen et bien d'autres).

Protocole de réouverture des studios de répétitions

Le Chaudron Aurillac 15 – Association Love Mi Tendeur

Après plusieurs mois de fermeture des espaces de répétitions et de concerts, et face à la perspective d'un été qui ne permettra pas davantage la diffusion, il apparaît essentiel d'ouvrir des espaces de travail et de faciliter à minima les temps de création et de répétitions pour les groupes locaux.

Cette ouverture demeure néanmoins conditionnée à la mise en place de conditions maximales de sécurité pour les usagers comme pour les professionnels qui officient dans ces locaux.

Dans un climat encore incertain sur les modalités de dé-confinement, il apparaît plus sage de consacrer le mois de mai à une période d'observation de l'évolution de la pandémie et des usages, et de préparation des locaux ainsi que des nouveaux process d'utilisation, pour entrevoir un fonctionnement restreint début juin.

Au préalable – Préparation des locaux - Mai 2020

I – Pour les locaux

- 1. Nettoyage et désinfection complète des espaces d'accueil et de répétition effectués par des professionnels – entreprise CNet 15.*
- 2. Aménagement de tout l'espace de la structure afin de débarrasser les lieux au maximum du superflu (mobilier, objets, matériel), la salle Serge Gainsbourg 2ème studio de 30m² servira pour l'occasion, de local de stockage.*
- 3. Formation du personnel (permanents) aux gestes barrières et au protocole de désinfection par la société CNet 15, société agréée par le Centre Hospitalier d'Aurillac.*
- 4. Mise en place de fiches protocoles à l'attention des musiciens et affiches avec visuels simples des gestes barrières.*
- 5. Aménagement des espaces accueil et studios par marquage au sol, condamnation du banc extérieur pour les temps de pause, mise à disposition de Gel Hydro alcoolique et masques.*
- 6. Mise en place d'une répétition test, permettant d'évaluer le temps d'intervention des permanents sur une répétition journalière (préparation des studios, réglages, répétition du groupe, désinfection, nettoyage). Ce test servira également d'observation des comportements, afin d'éventuellement adopter de nouvelles règles.*

II – Pour les utilisateurs

En Amont (mai 2020)

1. Mise en place d'une communication et information sur le groupe privé «Réservation Chaudron» en ligne, groupe de liaison de tous les adhérents musiciens.
2. Cette plate-forme servira notamment à établir:
 - L'information des groupes sur les nouvelles modalités de répétition, une seule répétition pour un groupe, par jour et dans un seul studio (la salle Jim Morrison 50 m²).
 - Les modalités de réservation à savoir : une planification mensuelle avec en préalable un sondage sur la plateforme, afin d'évaluer au mieux les préférences des groupes selon les jours de la semaine (cette plateforme devra être interactive /sondage).
 - Mise en place d'un paiement forfaitaire payable d'avance (un seul paiement pour tout le groupe) par virement et/ou chèque. Le forfait pourra avoir une durée de validité de 1 ou 2 ans selon l'évolution de l'épidémie et permettra aux musiciens de bénéficier du tarif minimum de 1 €/h par musicien.
 - Les créneaux d'utilisation pourront être étendus de 3 à 7 heures par jour, ils pourront se situer dans les plages 10 h/23 h mais devront respecter les temps de repos des permanents. Pendant le temps éventuel de dé-confinement progressif, ils pourront s'établir 7 jours sur 7 au quel cas chaque permanent devra bénéficier de 2 jours consécutifs de repos par semaine.

Ouverture (début ou mi/juin)

1. Aucune répétition ne peut être envisagée sans la présence d'au moins 1 Permanent

2. Pour les groupes:

- Obligation de se référer aux gestes barrières indiqués (lavage systématique des mains ou gel hydro alcoolique, port du masque sauf pour les chanteurs dans l'espace studio, etc)
- Les musiciens chanteurs devront s'équiper d'un micro chant personnel (type SM58, il existe des micros bon marché et tout aussi performant si ce n'est moins robustes dans le temps (ref Tbone – 30 € /3 micros). Aucun microphone ne sera fourni par le Chaudron. Au vu et au su de la réserve microbienne que représente une capsule de micro chant étant directement en rapport avec la bouche de l'utilisateur, cette mesure devra être pérenne même en période normale.
- Le matériel pourra être amené sur place par les groupes, notamment instruments et micro, ampli.
- Cafetière / boissons: La cafetière sera déplacé dans le bureau des permanents et il seront chargés du service notamment pendant les pauses.
- Les gobelets cuillères seront interdits, chaque musicien s'il veut profiter d'une pause café devra se prémunir de son propre Mug ou gourde ou autre pour les boissons, ils devront se charger du nettoyage, une fois chez eux. Pas d'apport également de denrées alimentaires si ce n'est dans leur véhicule personnel.
- L'accès au bureau d'accueil sera interdit
- Le Chaudron ne sera ouvert au public que pendant les heures répétition avec maximum 2 personnes et uniquement dans l'espace d'accueil et le nombre de musiciens par groupe ne devra excéder 6 personnes, aucun accompagnant.

- Pour les fumeurs, les pauses à l'extérieur nécessiteront un changement de masque.
 - L'association conseillera un apport de masque personnel des musiciens, mais pourra éventuellement en procurer en dépannage.
- Ces mesures s'entendent à la date de rédaction de ce protocole (04/05/2020) et pourront subir d'éventuels changements selon l'évolution de l'épidémie ainsi que des mesures gouvernementales et/ou territoriales.

3. Pour le personnel

- Préparation des studios avant chaque répétition avec un roulement des amplis guitare et basse journalier, réglage de la sono et balance (réglages) avant la répétition.
- Les permanents seront dans leur espace bureau durant la répétition dont l'accès ne sera pas ouvert.
- Après chaque répétition les permanents devront procéder à une désinfection complète du studio, passage des surfaces, matériel, backline, poignées de portes par vaporisation (produit virucide, fourni par la société Cnett15).
- Seul les permanents formés seront habilités au nettoyage et à la désinfection.

Note : Dans un souci de démocratie une plate-forme en ligne permettra aux musiciens de suggérer leurs idées, de débattre également sur l'utilisation de ces mesures, de partager également leur expérience, chacun devant pouvoir s'exprimer. Le Chaudron est un des premiers lieux nationalement, à avoir anticipé ces mesures, dans le but de permettre aux musiciens de répéter et créer, malgré la pandémie qui nous touche aujourd'hui. Nous sommes concertés au niveau régional et ce protocole peut servir de base à de nombreux lieux. Nous espérons qu'il vous permettra, de créer et de vous entraîner dans les meilleures conditions possibles. Nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous disons à très bientôt.

Le bureau associatif: Ludovic Laporte, Flore Brasquies, Michel Petitdemange, Caroline Parisot, Sophie Rumin-Couderc, Alexia Barcanan.

Les Permanents: Sylvain et Jean Puechbroussou

Mai 2020

Nettoyage et désinfection du Chaudron par la société CNET15

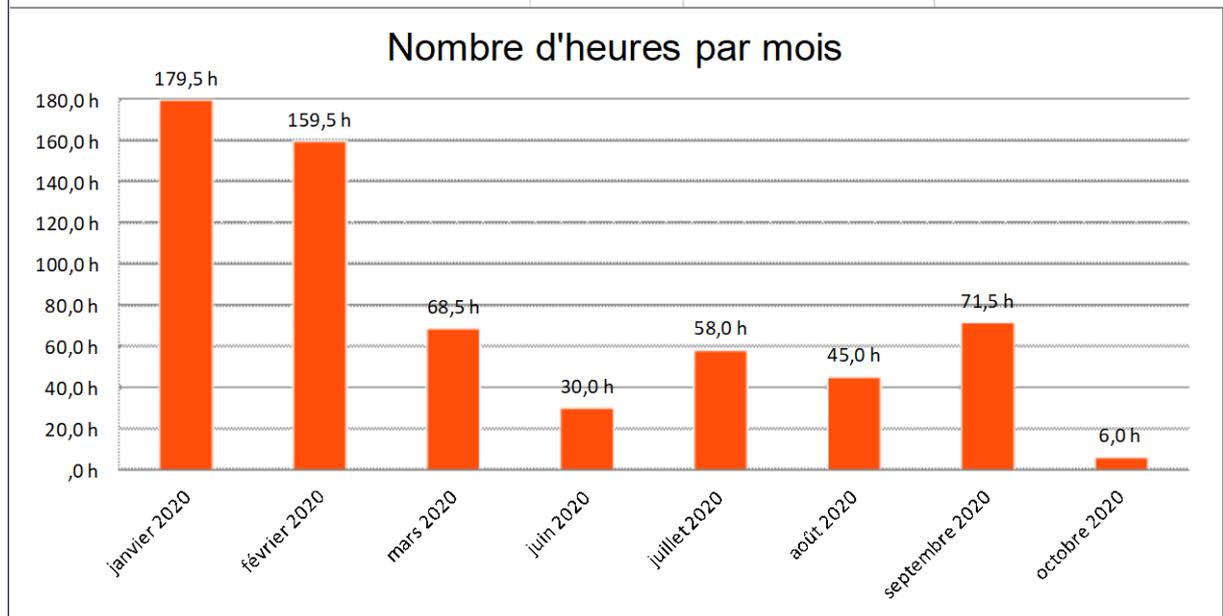
1300.00 € consacré par l'association pour cette opération





Une première répétition test aura lieu le 12 juin 2019. Les répétitions reprendront sur un seul studio avec un groupe par jour à partir du mercredi 17 juin. Les tableaux ci-dessous s'arrêtent au 02 octobre.

Mois	Nombre	Heures cumulées	Durée moyenne
janvier 2020	69	179,5 h	2,6 h
février 2020	60	159,5 h	2,7 h
mars 2020	20	68,5 h	3,4 h
juin 2020	10	30,0 h	3,0 h
juillet 2020	18	58,0 h	3,2 h
août 2020	14	45,0 h	3,2 h
septembre 2020	21	71,5 h	3,4 h
octobre 2020	2	6,0 h	3,0 h
Total	214	618,0 h	2,9 h



On peut s'attendre à un manque à gagner d'environ 2000.00 €, en fin d'année 2020 pour la répétition et de 4000.00 € également pour les prestations de service. A l'heure actuelle de rédaction de ce rapport, suivant l'évolution de la crise sanitaire, nous ne savons pas si les activités pourront reprendre pleinement en 2021.

2020

Mois	Chiffre d'affaires
janvier 2020	715,70 €
février 2020	557,30 €
mars 2020	254,80 €
juin 2020	310,20 €
juillet 2020	254,40 €
août 2020	202,20 €
septembre 2020	374,30 €
Total	2 668,90 €

2019 - comparatif

Mois	Chiffre d'affaires
janvier 2019	535,60 €
février 2019	534,00 €
mars 2019	472,00 €
avril 2019	426,00 €
mai 2019	755,20 €
juin 2019	302,00 €
juillet 2019	362,90 €
septembre 2019	473,00 €
Total	3 860,70 €

Afin de minimiser les pertes et permettre aux musiciens de profiter du studio, le Chaudron est resté ouvert pendant le mois d'août.

1- Animation du Centre Ville d'Aurillac

En fin de mois de Juin 2020, l'association répond à l'appel de la Ville d'Aurillac qui propose une animation des terrasses des cafés et restaurants du Centre Ville par des concerts de musiques actuelles. Love Mi Tendeur prendra en charge la partie organisationnelle et administrative et notamment :

- 1- Mettre en place une programmation éclectique, en proposant des groupes amateurs et professionnels, établir une liste d'environ une vingtaine de groupes sur les week end des mois de juillet et août.

- 2- Informer les bars et restaurants de cette opportunité et proposer aux commerces intéressés le choix des artistes. Les informer également des protocoles sanitaires à mettre en place dans le cadre du dispositif.
- 3- Suite au choix des commerçants, établir un calendrier des événements et s'assurer des disponibilités des artistes.
- 4- Etablir les règles conventionnelles, notamment les choix induits par l'enveloppe budgétaire :
 - Groupes de maximum 4 artistes rémunérés et déclarés au minimum syndical, soit 100.00 € net par artistes + repas + frais de route éventuels + hébergement éventuel
 - Groupes techniquement autonome en sonorisation.
 - Groupes locaux et/ou régionaux
- 5- S'assurer de la disponibilité d'un secrétariat artistique (Phoenix Productions) chargé en lien avec l'association d'établir les contrats d'artistes
- 6- Faire remplir en amont, pour chaque événement, les déclarations préfectorales et les descriptifs de mesures sanitaires. Coordonner avec le service Fêtes et Cérémonies, les Services Techniques de la Mairie, les animateurs, les mises en place nécessaires (fermetures de rue, arrêtés de stationnement, barrières sanitaires, etc)
- 7- Etablir un contrat global avec la SACEM, et établir les règlements pour chaque événement.
- 8- Veiller lors des événements, au bon accueil des artistes, fournir éventuellement accessoires et matériel manquant, au respect des règles sanitaires de la part des publics, au timing des sets d'artistes.
- 9- Mettre en place une communication sur les réseaux sociaux en amont des événements et rendre compte (photos vidéos).

Love Mi Tendeur ayant accepté ce challenge, le dispositif « Les Beaux Jours » put avoir lieu cet été avec 18 dates programmés sur les terrasses des bars et restaurants du Centre Ville. Il a rencontré un vif succès auprès du public, des commerçants et des artistes. Nous joignons le tableau récapitulatif budgétaire qui résume à la fois les budgets alloués, notamment 80 % du coût global de chaque concert pris en charge par la Mairie, mais aussi la programmation artistique et les commerces ayant participé. *Voir tableau récapitulatif budgétaire en fin de rapport.*

1- Evènements pré-confinement.

28 Février 2020 – Dans le cadre d'Hibernarock 2020 en partenariat avec l'Association Animation Cantal Blues,

Concert « Les Agités du Local » à Naucelles (15)

Suite à l'appel à candidature, 3 groupes ont été retenus :

WHACKO – CALL BIRDS MAMA – THE LOG

Moyens techniques son : Love Mi Tendeur

Eclairage : Jean Lou Fié

Avec les bénévoles d'Animation Cantal Blues et Love Mi Tendeur

A noter : une participation financière à la hausse de la part du Conseil Départemental à hauteur de 2500.00 €

07 Mars 2020 – Aide à la diffusion pour l'association étudiante de l'IUT GEA organisatrice d'un concert avec 2 groupes issus des classes musiques actuelles du Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac et les Commissaires Repriseurs.

Sonorisation de l'évènement à titre gratuit et mise à disposition des techniciens permanents et bénévoles.

Aide à l'organisation sous forme de réunions avec les étudiants en amont (2019).

En conclusion, Love Mi Tendeur de par sa réactivité, prouve ici encore son engagement et sa détermination tant sur le plan des pratiques amateurs, que celui de l'animation culturelle.

Malgré les conditions exceptionnelles liées à la crise sanitaire sans précédent qui ébranle encore aujourd'hui le monde de la culture, l'association montre qu'elle peut très vite s'adapter à des situations complexes et souhaite aujourd'hui, plus que jamais, s'impliquer dans le projet culturel de territoire émergeant.

2021 :

Perspectives :

La situation sanitaire évoluant en dent de scie jour après jour, il devient complexe de se projeter, pour l'avenir proche. Aux jours d'aujourd'hui les 2 studios ont été réouverts mi-septembre avec un protocole simple et strict port du masque dans les déplacements sur les espaces, bureau des permanents non accessible, et gel hydro alcoolique à chaque pause. Désinfection complète des 2 studios, par les permanents après chaque répétition. Ces consignes sont bien respectées par les utilisateurs.

Côté évènements, nous ne pouvons nous prononcer à l'heure actuelle sur la faisabilité de concerts en 2021, notamment Fête de la Musique, 30 ans de l'association, concerts just for fun, Hibernarock, etc. Nous espérons vivement que la situation sanitaire évolue dans le bon sens, à suivre...

L'association souhaite être présente et partie prenante sur les réunions de travail projetées par la Ville d'Aurillac et concernant le projet de salle de diffusion sur le quartier de Marmiers. Elle espère participer activement lors de ces échanges et être force de proposition.

Suite au dispositif « Les Beaux Jours » mis en place cet été, elle souhaite également que des réunions de concertation avec les commerçants du Centre Ville, les services municipaux et l'association puissent avoir lieu dans l'année, suite à l'engouement suscité par cette action et afin de mettre éventuellement en place de nouveaux projets pour l'été 2021.

CHARGES

Fonctionnement

Charges Concerts		7 000,00
Cachets artistes	2000,00	
Marchandises groupe A	500,00	
Catering	1000,00	
location véhicules	2000,00	
Publicité	500,00	
Fournitures concerts et scènes	500,00	
Droits d'auteurs	500,00	

Charges Studios		11 044,00
------------------------	--	------------------

Eau	193,00	
Fournitures bureau	450,00	
fournitures studios	1000,00	
Assurances	367,00	
Honoraires	1900,00	
Missions	2000,00	
Sous traitance sécurité studios	625,00	
Reception	20,00	
Internet	480,00	
logiciel gestion + En ligne	889,00	
Formation continue	660,00	
Téléphone orange mob	608,00	
Affiliations fal / resp civil person.	282,00	

mise à dispo conservatoire	1500,00	
-----------------------------------	----------------	--

Frais postaux	70,00	
---------------	-------	--

Charges de personnel		53 323,00
-----------------------------	--	------------------

Salaires bruts	43470,00	
Primes et gratifications	2619,00	
Cotisations sociales	7234,00	
Congés payés		

Divers

		4 150,00
Gaz Elec	3000,00	
Dotation aux amortissements	1000,00	
charges financières	150,00	
TOTAL DES CHARGES		75 517,00

PRODUITS

Fonctionnement

Produits concerts		12 760,00
Marchandises groupe A	1500,00	
CD Hibernarock	2500,00	
Subvention conseil dep ev	6500,00	
Recettes concert entrées	2260,00	

Produits studios		6 500,00
-------------------------	--	-----------------

Cotisations + adhésions	5000,00	
mise à dispo conservatoire	1500,00	

Subs de fonctionnement		51 107,00
-------------------------------	--	------------------

Subvention Ville d'Aurillac	22000,00	
DRAC	20000,00	
Subvention F.O.N.J.E.P	7107,00	
FDVA	2000,00	

Divers

		5 150,00
mise à disposition caba	3000,00	
Prestations de service	2000,00	
Produits financiers	150,00	
gestion courante		
TOTAL DES PRODUITS		75 517,00

Note : Le budget prévisionnel ayant été établi en fin 2019, il ne tient pas compte de la crise sanitaire.

LES BEAUX JOURS

Budget détaillé

LIEUX	DATE	GROUPE	N	CACHET	HEB	FRAIS	SACEM	TOTAL	PART V.A.	PART BAR	LMT
Alexandre Place d'Aurique	17/07/20	Juliette	4	903,72			45,06	948,78	759,02	189,76	100,00
Le Temps	18/07/20	Marchands	2	451,86			45,06	496,92	397,54	99,38	100,00
Place Hôtel de Ville	23/07/20	Foolbazard	4	903,72			45,06	948,78	759,02	189,76	100,00
Five Eleven	24/07/20	Géraud	2	451,86	63,00	169,60	45,06	729,52	583,62	145,90	100,00
La Java	25/07/20	Lux Bas F	4	903,72	156,00	169,60	45,06	1 274,38	1 019,50	254,88	100,00
L'excuse	25/07/20	Celtic M	3	677,79			45,06	722,85	578,28	144,57	100,00
Le café de ma Mère	25/07/20	Gadjo S	4	903,72			45,06	948,78	759,02	189,76	100,00
Place Hôtel de Ville	30/07/20	Jazz Trio	3	677,79				677,79	542,23	135,56	100,00
Pizzaiola Place d'Aurique	31/07/20	Dordogne	3	835,27	161,00			996,27	797,02	199,25	100,00
Place Hôtel de Ville	06/08/20	Wall'cake	4	903,72			45,06	948,78	759,02	189,76	100,00
Bistrot des amis	20/08/20	Blackbird	2	451,86			45,06	496,92	397,54	99,38	100,00
La Fontaine	07/08/20	Wipers	4	903,72		159,00	45,06	1 107,78	886,22	221,56	100,00
L'Abside	08/08/20	Chloé	1	225,93			45,06	270,99	216,79	54,20	100,00
Pizza Cosy Aurinques	08/08/20	Pépé Ly	2	500,00	106,00	252,00	45,06	903,06	722,45	180,61	100,00
Chez Lulu	13/08/20	The Log	4	903,72		90,10	45,06	1 038,88	831,10	207,78	100,00
Auberge des Garennes	21/08/20	Swans Boys	3	677,79			45,06	722,85	578,28	144,57	100,00
France Gotham Excuse	27/08/20	Samaka	2	451,86		90,10	45,06	587,02	469,62	117,40	100,00
2 concerts annulés en raison des pluies du week end du 28 et 29 août WAHCKO ET SWAN'S BOYS au Pacha et Faisan Doré											
Frais d'envois phoenix prod									55,2		
La Cour des Miracles	22/08/20	Belfour	3	750,00	137,00	170,00	45,06	1 102,06	881,65	220,41	100,00
TOTAL 18 EVENEMENTS				12 478,05	623,00	1 100,40	720,96	14 922,41	11 993,12	2 984,49	1 800,00
TOTAL VILLE											13 793,12
TOTAL BUDGET GLOBAL	Ville + bars + LMT										16 777,61

Chaque artiste était rémunéré 100 € net, soit 128,00 € brut pour un montant par artiste de 225,93 €, les 97,93 € représentent les cotisations patronales et la part des frais du secrétariat artistique Phoenix Production, sauf Pépé Ly, Belfour et Dordogne qui ont fourni leur propre contrat de cession.

Le montant forfaitaire de la SACEM est peu élevé, car Love Mi Tendeur bénéficie de réductions, en raison de son agrément Education Populaire et son adhésion à La Ligue de l'Enseignement. Les 2 exonerations sont dues au programme des 2 groupes, n'étant pas adhérents SACEM et jouant des titres hors de ce répertoire (Compos) ou passés dans le domaine public.

Les Frais kilométriques ont été calculés selon les barèmes 2019 de l'URSSAF soit un montant de 0,53 € du km. Il est à noter que les artistes habitant en dehors d'Aurillac, mais à des distances proches, n'ont pas souhaité recevoir de défraiement.

Love Mi Tendeur
2020



Association Love Mi Tendeur
Parc de la Fraternité
Rue Jean Moulin
15000 Aurillac

PROCES VERBAL - ASSEMBLEE GENERALE DU 07/11/2020 en visioconférence

Objet: Validation des documents 2019 et 2020

Sont présents

Ville d'Aurillac

Frédéric Sérager	Adjoint aux affaires culturelles
Sylvain Leheu	Conseiller délégué aux pratiques artistiques amateurs

Bureau

Ludovic Laporte	Président
Flore Brasquies	Vice Présidente
Michel Petitdemange	Trésorier
Caroline Parisot	Secrétaire (membre sortant)
Sophie Rumin-Couderc	Secrétaire (changement de poste)
Mathieu Brousse	Secrétaire Adjoint (membre entrant)

Excusée donne pouvoir à Ludovic Laporte

Alexia Barcanan	Trésorière adjointe
-----------------	---------------------

Adhérents

Matthieu Binois, Marcel Benoît d'Estivaux, Anne Gaëlle Rumin-Montil, Jérôme Champagnat

Suite à la lecture des documents suivants

- Rapport d'Activités 2019 et bilan financier
- Objectifs 2020 et prévisionnel

il est procédé à leur validation à main levée

Résultats

Voix contre : 0

Voix pour : 11

Les documents sont validés ce jour à l'unanimité

Pour faire valoir et servir ce que de droit.

Fait le 07/11/2020

A Aurillac

Le Président – Ludovic LAPORTE

